

Auditions 2012

1. **Avant l'audition de vos élèves**, veuillez compléter au crayon à bille (afin que les trois copies soient lisibles) **les éléments suivants du bulletin** d'audition :
 - identification de l'élève
 - programme réalisé en cours d'année
 - programme d'audition.
2. Veuillez **retenir les services d'un pianiste** pour l'accompagnement de vos élèves. Un tarif horaire de vingt-cinq (25 \$) dollars sera défrayé par la S.M.M.V. sur réception d'une facture **signée par le pianiste et le conseiller pédagogique**. Si vos élèves sont regroupés avec ceux d'autres professeurs, veuillez vous informer auprès du secrétariat de la pertinence de retenir les services d'un pianiste.
3. Le secrétariat vous alloue un certain temps pour l'audition de vos élèves mais vous devez établir l'horaire selon lequel vous présenterez vos élèves afin de vous assurer qu'il n'y aura pas d'attente entre chacun d'eux. La remise et l'explication des bulletins ne doivent pas se faire au cours des auditions afin de ne pas allonger la période des auditions.
4. **Seuls les élèves pour lesquels vous avez reçu un bulletin d'audition peuvent se présenter à l'audition.**

IMPORTANT...Suite aux auditions de vos élèves, veuillez retourner au secrétariat de la SMMV, la copie rose des bulletins identifiée au verso, au nom de chacun de ceux-ci et en ordre alphabétique s.v.p.

Merci de votre attention !

Printemps 2012